

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 20 JUILLET 2023**

(Date de convocation : 13 Juillet 2023)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 21 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 6  |
| Absent excusé non représenté :               | /  |
| Absents non excusés :                        | 2  |
| Votants :                                    | 27 |

L'An deux mille vingt-trois et le vingt Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLLIER, Madame Claudine CHAUVET Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Madame Magali PEYRONNET, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE.

**Pouvoirs** : Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Monsieur Jean-Claude DANY (procuration à Monsieur Franck RIMBERT), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Nancy GONTIER (procuration à Madame Magali PEYRONNET), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT), Monsieur Robert IGOULEN (procuration à Monsieur Jean-Claude GRAVIERE).

**Absents non excusés** : Madame Sabrina BOHIGUES, Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Avenant au contrat de maintenance et de dépannage des portes,  
portails et barrières automatiques de la Ville

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a conclu un contrat pour la maintenance et le dépannage des portes, portails et barrières automatiques de la ville avec la SAS SUD FERMETURES pour une durée de 3 ans maximum à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 et pour un montant total initial de 7 450.00 euros H.T.

Il propose d'intégrer à ce contrat la maintenance des portes et portails du Centre Médical des Valayans pour un montant annuel de 500.00 euros H.T. (hors révision de prix).

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver l'avenant n°1 correspondant à conclure avec la SAS SUD FERMETURES d'un montant total de 1 083.33 euros H.T. (hors révision de prix) représentant + 14.54 % du montant initial du contrat.

... / ...

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2194-7 du Code de la Commande publique,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de maintenance des portes, portails et barrières automatiques de la ville à conclure avec la SAS SUD FERMETURES relatif à la maintenance des portes et portails du Centre Médical des Valayans, tel qu'il est annexé à la présente.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le :

Publiée le :

Notifiée le :



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

### AVENANT N° 1

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Ville de Pernes-les-Fontaines  
Hôtel de Ville  
Place Aristide Briand  
84210 Pernes-les-Fontaines  
Représentée par Monsieur Didier CARLE, Maire

Tél : 04.90.61.45.00  
Courriel : [contact@perneslesfontaines.fr](mailto:contact@perneslesfontaines.fr)  
Courriel Service des Marchés Publics : [dq1@perneslesfontaines.fr](mailto:dq1@perneslesfontaines.fr)  
Site de la ville : <http://www.perneslesfontaines.fr>

#### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SAS SUD FERMETURES  
ZA La Prato II  
41 allée de provence  
84210 PERNES LES FONTAINES  
Tél : 04.90.67.25.13  
SIRET : 422 676 973 00015

#### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Contrat de maintenance et de dépannage des portes, portails et barrières du Cimetière, du Camping municipal et de la Gendarmerie**

■ Montant initial du marché public : 2 980.00 € euros T.T.C. par an

■ Durée du contrat : prise d'effet au 01/10/2022 pour une période d'un an ferme avec possibilité de reconduite tacite 2 fois pour une période d'un an.

#### D - Objet de l'avenant.

≡ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant concerne des prestations de maintenance et de dépannage supplémentaires suivantes en application de l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique :

contrat initial du Centre Médical des Valayans pour un montant annuel de 600 euros TTC à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, facturé au prorata temporis, soit 100 euros TTC pour la période allant du 01/08/23 au 30/09/2023 et 600 euros TTC par année de reconduction.

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

☐ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON  OUI


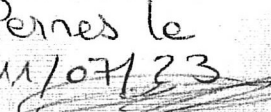

Montant de l'avenant :

- Montant H.T. : 1 083.33 euros
- Montant TVA : 216.67 euros
- Montant T.T.C. : 1 300.00 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : + 14.54 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant initial H.T. : 7 450.00 euros
- Montant avenant n°1 H.T. : 1 083.33 euros
- Nouveau montant du marché H.T. : 8 533.33 euros
- Taux de la TVA : 20 %
- Montant T.T.C. : 10 240 euros

#### E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*)                                                                           | Lieu et date de signature                                                                                  | Signature                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Garcia Christophe<br>Président  | Pernes le<br>11/07/23  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : ....., le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

**☒ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**☒ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**☒ En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)